



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours commun externe de secrétaire administratif d'Etat de classe normale

Session 2022

Rapport du jury

Référence :

[Arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues](#)

I- **Le directoire et les membres** :

Le concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale ouvert pour la session 2022 a été organisé par les services de la direction des examens et concours du rectorat de l'académie de Bordeaux et placé sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOLAS, directeur des Moyens et Ressources Opérationnels à la Caisse des Dépôts, et sous la vice-présidence de Madame Camille Da Silva Déléguée régionale académique adjointe de l'enseignement supérieur (rectorat de région académique Nouvelle-Aquitaine).

Le jury de ce concours commun était composé outre le président et la vice-présidente, de 27 membres issus des administrations des services déconcentrés de l'Etat (SGAMI, Préfecture, Secrétariat Général Commun, DREAL, DREETS, SGAR, Caisse des dépôts ainsi que des services et établissements de l'académie de Bordeaux (Rectorat, DSDEN, Université, lycée, collège).

II- **Les postes offerts** :

43 postes étaient déclarés ouverts au titre des différents ministères pour accéder aux corps suivants :

7 postes, secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, 7 postes, secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, 13 postes, secrétaires administratifs du ministère des affaires sociales, 5 postes, secrétaires administratifs du ministère et de contrôle du développement durable, 4 postes, secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, 1 poste, secrétaires administratifs du ministère de la défense, 4 postes, secrétaires administratifs du ministère de la culture, 2 postes, secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

III- **Les épreuves** :

Les épreuves écrites se sont déroulées les 20 et 21 avril 2022 et les épreuves orales du 20 au 23 juin 2022.

659 candidats se sont initialement inscrits à ce concours contre 705 lors de la session 2021 et seulement 294 candidats (245 femmes et 49 hommes) ont participé et remis leurs copies. A la suite des épreuves écrites 140 candidats ont été déclarés admissibles : le premier candidat admissible a obtenu un total de 84,5 points sur 100 ; le dernier candidat classé admissible a obtenu 56 points sur 100.

A l'issue des épreuves orales, 43 candidats ont été déclarés admis sur liste principale (36 femmes pour 7 hommes) et 30 candidats ont été classés en liste complémentaire.

Le lauréat de ce concours classé en rang 1 a obtenu un résultat global de 145,5 points sur 180, soit 16,16 sur 20 de moyenne générale.

Le dernier admis sur liste principale a obtenu un résultat global de 119,5 points sur 180, soit une moyenne générale de 13,27 sur 20. Le dernier candidat admis sur liste complémentaire a obtenu un résultat global de 106,5 points sur 180, soit une moyenne générale de 11,83 sur 20.

A- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves écrites comprenaient pour tous les candidats un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. La seconde épreuve écrite était constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur plusieurs options.

Le cas pratique pour l'épreuve de 2022 portait sur le dispositif du Pass culture et le bilan de l'expérimentation avant sa généralisation aux Lycéens de France.

L'épreuve écrite comportant une question commune et une option :

- L'option commune : les aménagements portés par la loi de la transformation de la fonction publique : pensez-vous que le handicap est un frein pour effectuer un parcours dans la fonction publique ?
- concernant les problèmes économiques et sociaux : la monnaie;
- pour la comptabilité et les finances : l'organisation comptable, les processus d'enregistrement des opérations courantes, des opérations d'investissement, le calcul des coûts, et de l'analyse financière ;
- concernant les enjeux de la France contemporaine : l'Europe, les compétences de l'union, le rôle de la présidence.
- pour la gestion des ressources humaines : les enjeux du recrutement dans la fonction publique et solutions envisagées.

Appréciations et observations du jury :

- sur le cas pratique :

L'exercice était globalement compris et correctement accompli. Cependant, beaucoup de candidats auraient gagné à être plus précis, alors même que les réponses figurent dans le texte (références juridiques notamment) et à mieux sélectionner et ordonner l'information

- sur les QRC :

Sur la spécialité choisie on constate d'importantes lacunes, notamment sur les enjeux de la France contemporaine ; certains candidats ont choisi de traiter une option autre lors de l'épreuve (que celle choisie), ce qui est encore plus pénalisant puisque dans ce cas l'option n'est pas notée. Par comparaison à l'épreuve du cas pratique, les QRC pouvaient apparaître plus difficiles mais s'agissant d'options choisies par les candidats on pouvait s'attendre à voir s'exprimer une analyse ou un point de vue critique lorsque la question posée le nécessite. Peu de copies y ont répondu de façon satisfaisante.

Sur la forme le jury constate, une absence de plan pour de nombreuses copies, pas de présentations de structuration ou de découpage en plusieurs parties. Cette simple restitution est pourtant facilitée par l'énoncé même des questions posées. Le jury remarque également le manque de rappel de la commande, des références ou des principaux textes. Ces oublis appauvrissent la qualité des restitutions. Enfin, le jury recommande aux candidats de proscrire tout style familier, parfois « parlé » et relève des copies avec un nombre important de fautes

Sur le fond le jury relève, trop souvent, des oublis, un manque de précision et de rigueur dans les réponses, des confusions, l'absence d'argumentaire, d'analyse (il ne suffit pas de reprendre les éléments figurant dans le texte), de développement répondant à la problématique posée.

Le jury rappelle aux candidats, à partir des meilleures copies du cas pratique, ce qui est attendu.

- sur le fond : une compréhension de la thématique du sujet, une capacité de synthèse et de contextualisation.
- sur la forme : des phrases courtes, un vocabulaire précis, une introduction, un plan apparent et complet (introduction, développement de l'argumentaire, conclusion), des transitions, une orthographe correcte et une syntaxe.

Les meilleures copies de questions à réponses courtes et épreuves à options comportaient :

- des connaissances précises sur l'épreuve à option choisie
- une structuration des réponses faisant appel à des connaissances personnelles
- des réponses objectives et neutres, étayées par des exemples pertinents

B- L'épreuve orale d'admission :

Le jury s'est réparti en cinq commissions régularisées par le président et la vice-présidente.

Les textes proposés à l'analyse des candidats ont mis en évidence les sujets suivants : le hic du plastique à la cantine, une crispation croissante face à la numérisation des services publics, la pénurie de logements étudiants, La Haute autorité pour la transparence de la vie publique, la transformation numérique de l'Etat, la semaine de 4 jours de travail, le Sénat propose des pistes pour améliorer la citoyenneté de la jeunesse.

Un constat général : une grande hétérogénéité des prestations des candidats due à des préparations au concours variable.

Les meilleurs candidats ont su prendre du recul par rapport au texte, éviter la paraphrase, ouvrir vers d'autres sujets de politiques publiques, illustrer avec des exemples pris en dehors du texte et tirés de leur connaissance ou leur expérience. Le jury a pu noter, parmi des candidats en reconversion professionnelle, un important travail de fonds afin d'être au niveau requis. En revanche d'autres candidats, titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur licence et master se sont présentés à l'oral sans aucune préparation.

Le jury a pu noter un manque cruel de connaissances/réflexions notamment sur l'environnement administratif que les candidats souhaitent intégrer (les candidats ne connaissent pas ne serait-ce que le nom des directions/ministères dans lesquels ils seront affectés). Les candidats ne savent pas ce qu'est un service déconcentré alors même qu'ils passent un concours interministériel de la FPE en région et que certains y travaillent déjà en qualité de contractuel de la FP depuis plusieurs années.

Certains candidats se projettent peu sur les fonctions de secrétaire administratif. Les activités et tâches relevant de ce niveau de responsabilités semblent méconnues. Les candidats ayant déjà une expérience professionnelle ne développent pas assez leurs compétences opérationnelles transférables sur un poste de secrétaire administratif. Ils ne savent pas toujours ce que c'est d'être un fonctionnaire...

Pour les mises en situation, les candidats ayant appréhendé les situations avec calme et hauteur de vue, en les replaçant à la fois dans un cadre administratif et au niveau d'un cadre intermédiaire (catégorie B), sont ceux qui, sans surprise, ont apporté des réponses les plus pertinentes.

S'agissant d'un concours commun externe, il est conseillé aux candidats de montrer une curiosité et une ouverture d'esprit sur l'ensemble des ministères proposés.

Enfin, il est attendu, d'une épreuve orale, un argumentaire et des réponses claires et structurées révélant une bonne compréhension du sujet et des questions posées.

Le jury tient à préciser qu'il s'agit d'une épreuve de concours et non pas d'une "discussion entre amis" à la terrasse d'un café. Le "bon courage" ou "c'est une bonne question" adressé aux membres du jury dénote soit une maladresse soit une posture et ou positionnement inadapté. Les réponses aux questions doivent être à la hauteur du niveau attendu et souhaité pour un candidat à un concours de catégorie B.

En bref, le jury a eu parfois, le sentiment de mener des entretiens de recrutement pour recruter des personnels contractuels et non pas de faire passer l'épreuve d'un concours de la FPE.